

Si la responsabilité de prévenir la violence sexuelle incombe principalement aux gouvernements, la communauté internationale doit, a assuré M. Ban, redoubler d'efforts collectifs pour éradiquer les causes profondes de ce fléau, qui touche en premier lieu filles et femmes, mais également les hommes et les garçons.

« Pour réussir, nous devons utiliser tous les outils à notre disposition : opérations de maintien de la paix et missions politiques, efforts de médiation et de protection des droits de l'homme et fourniture d'une assistance humanitaire », a énuméré M. Ban devant les quinze membres du Conseil.

« Cela englobe tous les artisans de la paix au lendemain des conflits et suppose le rétablissement de la primauté du droit, la promotion de l'égalité entre les sexes, le relèvement rapide et le développement à plus long terme », a-t-il affirmé.

Le Secrétaire général a souligné le rôle important des opérations de maintien de la paix actuellement déployées au Soudan, au Soudan du Sud et en RDC qui, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies, s'efforcent de mettre en place des arrangements pour le suivi, l'analyse et l'information des données. « C'est une priorité qui, je l'espère, pourra être finalisée avant la fin de l'année », a-t-il dit.

De son côté, la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, a présenté le rapport du Secrétaire général dont le Conseil de sécurité était aujourd'hui saisi, rapport qui couvre 22 zones de conflit, dont pour la première fois le Mali.

Le document met notamment en évidence le lien entre violence sexuelle et exploitation illégale des ressources, insiste sur les causes de tels crimes dans les déplacements de populations et met l'accent sur les mariages forcés, viols et esclavage sexuel imputables aux groupes armés.